Prix: 4 DH - 1 Euro Jeudi 12 décembre 2024 *N° 14889*

Selon la « Risk Map 2025 »

Le Maroc, une destination sûre pour les touristes du monde entier





■ Karim Ben Amar

e Maroc se distingue de nouveau comme une destination sûre pour les voyageurs en 2025, selon la « Risk Map 2025 » publiée par Safeture et Riskline, deux références en matière d'analyse des risques

Cette carte, qui évalue le niveau de risque de chaque pays en fonction de critères tels que la sécurité, la criminalité, les risques sanitaires et environnementaux, place une nouvelle fois le royaume du Maroc parmi les trois seuls pays africains affichant un niveau de risque considéré comme « faible ». À ses côtés,

selon l'étude, se trouvent la Namibie et le Botswana. Ce classement place le Maroc dans la même catégorie que des nations comme la France, les États-Unis, l'Espagne, le Portugal ou encore le Royaume-Uni. Rappelons toutefois que le continent africain présente un tableau assez contrasté en matière de sécurité. Si le royaume tire aisément son épingle du jeu,

d'autres pays d'Afrique du Nord, comme la Libye et l'Algérie, sont classés à risque « critique » d'après la même étude.

P5

Marché des aliments composés Le Conseil de la Concurrence alerte sur le dictat des fournisseurs

■ Khalid Darfaf

Le marché des aliments composés demeure exposé à plusieurs défaillances aussi bien endogènes qu'exogènes, relève le Conseil de la concurrence (CC) dans son Avis rendu public portant sur « l'état de la concurrence sur le marché des aliments composés au Maroc. » Le CC a fait remarquer que ce secteur est soumis à une forte concentration, étant donné que deux groupes industriels s'accaparent la part du lion du marché, soit une marge s'élevant à 50%.

Préparation des 2èmes Assises nationales de la régionalisation avancée

Les élus du PPS à Souss-Massa plaident pour un développement intégré de leur région

■ Par Jamal Eddine Felhi

Dans la perspective des 2èmes Assises nationales de la régionalisation avancée, prévues les 20 et 21 du mois en cours à Tanger sous le thème « la régionalisation avancée : entre les défis d'aujourd'hui et de demain », le groupe du Parti du Progrès et du Socialisme au Conseil régional de Souss-Massa, a présenté une série de propositions ambitieuses pour accélérer le développement économique, social et humain de la région.

Les élus du PPS, Abdellatif Ouammou, Mohamed Laouina et Larbi Kansi, ont ainsi passé en revue, lors d'une réunion consultative, organisée à ce sujet mardi à Agadir, les défis auxquels Souss-Massa est confrontée et fait état des lacunes à combler en matière de promotion de l'attractivité de la région, d'investissement productif, de lutte contre le stress hydrique, de développement des transports, et de transformation numérique des collectivités territoriales en vue d'un développement régional intégré.

Le PPS fête la journée internationale des droits de l'Homme La liberté d'expression au Maroc en questions

■ M'Barek TAFSI

A l'occasion de la journée internationale des droits de l'homme, fêtée chaque année le 10 décembre pour célébrer le jour où, en 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Parti du Progrès et du Socialisme –Espace des cadres, Rabat- a organisé mardi 10 décembre au siège national du parti une conférence sous le thème : « questions de la liberté d'expression au Maroc d'aujourd'hui ».



Abolition de la peine de mort

La société civile salue « un acquis précieux en matière de droits humains »

Un groupe d'organisations des droits humains opposées à la peine de mort a qualifié la position exprimée par le ministre de la Justice, Abdellatif Ouahbi, au Parlement, en faveur de l'adhésion du Maroc aux pays votant pour la résolution onusienne visant à suspendre l'application de la peine de mort, de "précieux acquis en matière de droits humains". Ces organisations, signataires d'un communiqué dont Al Bayane a reçu une copie, incluent : la Coalition marocaine pour l'abolition de la peine de mort, le Réseau des avocats et avocates contre la peine de mort, le Réseau des journalistes contre la peine de mort, le Réseau des éducateurs et éducatrices contre la peine de mort, et le Réseau des entrepreneurs contre la peine de mort.

P2

Tribune libre

Autrement dit



par Mustapha Labraimi

A voir ce point minuscule dans l'immensité de l'Univers qui court à une vitesse vertigineuse dans sa trajectoire, l'étonnement vient du savoir qu'il est le lieu de tant d'agitations, de conflits et d'horreurs...

L'étonnement passé, on revient sur terre pour essayer de comprendre. Tout cet embrasement, et ces dominos qui tombent à la suite, est-il le résultat d'événements aléatoires en relation avec des comportements mus par l'origine bestiale de l'humain ou d'un plan réfléchi pour arriver à des objectifs déterminés. La géopolitique devient l'introduction à tout ce qui se fait sur la Terre. Une lapalissade dira-t-on.

Comme des états ont été créés, ils peuvent être effacés. Durant le vingtième siècle, cette tectonique politique semblait impossible avec l'ordre mondial établi après la seconde guerre mondiale jusqu'en 1989, après la chute du mur de Berlin. L'atlas politique de la Terre se recomposait suite à des guerres sanglantes et des épurations ethniques. Le droit international établi ne se renforçait pas par l'approche « deux poids, deux mesures et la volonté hégémonique de l'impérialisme étasunien et son exercice de « gendarme du monde » pour s'assurer des richesses naturelles

Tectonique politique là où elles se trouvaient aux dépens

des peuples soumis à une mondialisation néolibérale rampante. Quitte à montrer la poudre de perlimpinpin en guise de preuve au conseil onusien. Au fait, la guerre et ses horreurs n'ont jamais disparu de la surface de la Terre. Le commerce des armes est toujours florissant. Cela ramène l'observateur aux événements du 7 octobre 2023 et à ses conséquences. D'une situation de colonisation et l'exercice de l'apartheid en terre palestinienne, l'origine « d'un acte de résistance » devient suspecte.

Car c'est par sa réalisation que la poudrière du Moyen Orient se trouve enflammée. Des territoires conquis, un génocide commis, des guerres menées « hors zone » et sans commune mesure avec une « vendetta » surdimensionnée, pratiquée contre la justice et la paix. La plèbe meurt et souffre des affres

des destructions aveugles, de la faim et des bombardements continus ; au moment même où les commanditaires de la nouvelle géopolitique font état de leurs projets de reconquête et de l'établissement d'une nouvelle configuration étatique régionale. Cette interpellation sur l'origine du déclenchement de la guerre qui sévit au Moyen Orient et des responsabilités qui en découlent peut paraitre comme un déni d'une solidarité envers une lutte juste et légitime, particulièrement par les esprits en transe, brulés et convaincus de leur vérité sans aucun lien avec la réalité, et ce d'autant plus qu'ils se trouvent à l'abri et loin des actions meurtrières que subissent les populations en place. « On ne peut cacher le soleil avec un tamis » et se garder d'établir les causes et les conséquences de tout acte censé conduire à la reconnaissance des droits nationaux légitimes du peuple palestinien et qui aboutit à

approfondir sa souffrance et son

errance. Le pire s'annonce encore plus grave et constitue une préoccupation majeure pour les peuples qui œuvrent à consolider leur souveraineté et à affirmer leur émancipation. La solidarité avec le peuple palestinien ne peut être entachée par la compréhension des faits réels, de l'évaluation des rapports de forces et des actions justes à mener avec clairvoyance et perspicacité pour l'établissement de la paix, de la libération et de la sécurité du peuple palestinien et son droit légitime à l'édification de son état national.

C'est l'objectif cardinal qui nécessite une mobilisation perspicace dans un contexte mondial qui se transforme. Il est plus que temps que la question palestinienne soit réglée, sans qu'elle se broie dans les décrochements de la tectonique politique actuellement entreprise.

Marché des aliments composés

Le Conseil de la Concurrence alerte sur le dictat des fournisseurs

Khalid Darfaf

Le marché des aliments composés demeure exposé à plusieurs défaillances aussi bien endogènes qu'exogènes, relève le Conseil de la concurrence (CC) dans son Avis rendu public portant sur « l'état de la concurrence sur le marché des aliments composés au Maroc. »

Le CC a fait remarquer que ce secteur est soumis à une forte concentration, étant donné que deux groupes industriels s'accaparent la part du lion du marché, soit une marge s'élevant à 50%.

La même source a fait également état d'une stagnation de l'industrie des aliments composés, vu que plusieurs entreprises ont dû mettre les clés sous le paillasson

Il faut dire que cette situation a eu des conséquences négatives, favorisant moins la diversité et l'innovation, précise la même

Cela étant, les éleveurs de bétail finissent par subir le diktat des grands producteurs, laisse entendre l'Avis du CC.

Il va sans dire, ajoute la même source, que la forte intégration chez les provendiers



visant à rationaliser davantage le processus de production et leur implantation dans l'axe Casablanca-Kénitra pourraient avoir des effets pervers qui sont défavorables aux éleveurs. « L'intégration verticale peut aussi présenter des risques, tels que le verrouillage amont ou aval du marché et des pratiques tarifaires potentiellement abusives», lit-on en substance dans le document du CC. Le rapport souligne, en outre, une similarité en matière des politiques tarifaires.
Une pratique qui ne répond point à aucune une logique calendaire.
En sus de cela, le gendarme de la concurrence met l'accent sur un certain nombre de pratiques qui conduisent à l'alignement tarifaire entre les fournisseurs.
Selon la même source, le processus de commercialisation ne se conforme point à l'affichage des prix, mais se base principalement sur les messages et les appels téléphoniques.

Cette pratique commerciale, explique entre autres, que « l'alignement tarifaire entre fabricants d'aliments composés, pourrait être partiellement induit par le comportement des clients», indique le CC. Sur un autre registre, le CC a mis l'accent sur le faible accès des petits et moyens éleveurs au financement bancaire.

Faute d'alternative financière, ses derniers sont obligés à recourir aux fournisseurs qui se transforment à des sources de financement temporaire. Ce qui renforce davantage la dépendance des éleveurs vis-à-vis des fournisseurs et limite t, de manière conséquente, leur marge d'action.

Abolition de la peine de mort

Associations : « L'adhésion du Maroc aux pays votant pour la suspension de la peine de mort est un acquis précieux en matière de droits humains »

Un groupe d'organisations des droits humains opposées à la peine de mort a qualifié la position exprimée par le ministre de la Justice, Abdellatif Ouahbi, au Parlement, en faveur de l'adhésion du Maroc aux pays votant pour la résolution onusienne visant à suspendre l'application de la peine de mort, de "précieux acquis en matière de droits humains". Ces organisations, signataires d'un communiqué dont Al Bayane a reçu une copie, incluent : la Coalition marocaine pour l'abolition de la peine de mort, le Réseau des avocats et avocates contre la peine de mort, le Réseau des journalistes contre la peine de mort, le Réseau des éducateurs et éducatrices contre la peine de mort, et le Réseau des entrepreneurs contre la peine de mort.

Le communiqué précise qu'au cours de la session des questions orales tenue ce lundi 9 décembre à la Chambre des représentants, en réponse aux questions de quatre groupes parlementaires (Rassemblement national des indépendants, Parti authenticité et modernité, Union socialiste des forces populaires, et Parti du progrès et du socialisme), le ministre a annoncé, dans une déclaration inédite, que le gouvernement avait décidé de voter en faveur de la résolution onu-

sienne lors de sa présentation à l'Assemblée générale des Nations unies ce moisci

Le ministre a mis en avant les dispositions constitutionnelles et droits humains soutenant cette démarche, tout en rappelant la volonté royale qui a protégé, depuis un quart de siècle sous le règne du roi Mohammed VI, le droit à la vie par l'absence d'exécution des condamnations à mort.

Le communiqué souligne que cette position constitue "un acquis en matière de droits humains, une avancée constitutionnelle et politique positive, ainsi qu'une victoire pour des années de dialogue sérieux entre les différents acteurs marocains : organisations des droits humains, mouvements démocratiques, experts juridiques et académiques, et autres professionnels impliqués". Cette évolution, poursuit le texte, reflète une maturité culturelle et intellectuelle éloignée de toute démarche populiste ou idéologique.

La même source salué le rôle du Réseau des parlementaires pour l'abolition de la peine de mort, qui, depuis sa création, a œuvré avec persévérance dans le cadre de dialogues, questions orales et débats nationaux et internationaux, y compris



lors de cette session parlementaire. Le communiqué ajoute que "cette déclaration gouvernementale marque un tournant après que le Maroc s'est abstenu de voter sur cette question entre 2007 et 2022".

Les signataires appellent à poursuivre cette dynamique en s'appuyant sur les principes constitutionnels et les dimensions politiques, culturelles, juridiques et diplomatiques afin d'aboutir à l'abolition définitive de la peine de mort. Ils recommandent notamment d'interpréter l'article 20 de la Constitution marocaine comme une base claire pour l'abolition, et d'aligner les futures réformes du système pénal et carcéral avec les normes internationales, notamment le Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques sur l'abolition de la peine de mort, et le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Pour conclure, les signataires réitèrent leur engagement à suivre de près le vote prochain à l'ONU et les initiatives marocaines, notamment dans le cadre de la présidence actuelle du Conseil des droits de l'homme. Ils espèrent que cette avancée sera accompagnée d'une amnistie pour les condamnés à mort, et qu'elle ouvrira la voie à un Maroc exempt de couloirs de la mort. Ils ambitionnent également que le Maroc accueille le prochain congrès mondial pour l'abolition de la peine de mort.

A vrai dire

La voile en naufrage!

Au moment où le sport marocain pour-



suit le cours de la progression, à l'image du football toutes disciplines confondues, certains usent de méthodes surannées. Le cas de fédération de voile est une illustration flagrante où des personnes intruses brillent par l'illégalité et l'arbitraire. Dans ce sens, il convient de citer un ancien responsable dont les tâches qu'il s'est assignés ont été vouées à l'échec et s'est accaparé un club du nord pour nuire à toute la gestion des sports nautiques. En effet, on se souvient de la mascarade qui a ruiné une assemblée générale rocambolesque, pour le compte de l'année en cours, sans assainir la situation administrative et juridique de clubs et procéder par une approche participative. Aujourd'hui encore, on s'entête à pérenniser l'anarchie et l'approximation dans le corps de sport, à l'instar de nombre de disciplines qui continuent à s'accrocher aux commandes, en dépit de leur échec. Les nouveaux membres de la fédération, sous l'égide de l'intrus sus mentionné, ont organisé un championnat du Maroc sans affiliation des clubs à cette entité sportive et sans assurance, puisque elle est dans la vacuité de ses instances. Il s'est avéré que cette compétition s'est déroulée dans un désordre légal sans la participation des clubs connus dans le royaume pour leur présence et crédibilité aux plans régional et national. La compétition s'est donc passée en catimini et sans aucun éclat. Récemment, on provoqua un large rassemblement des clubs, tout en excluant les clubs et les personnes qui se sont insurgés contre ces pratiques illégales de fédération. En fait, des voix d'indignation se sont élevées contre cet état de fait qui n'honore nullement l'image sportive dans le pays. Devant cette irrégularité qui entache le sport nautique et ses homologues à l'échelon national, les institutions de tutelle, comme le ministère et le comité olympique se doivent intervenir en vue de faire régner la légalité au sein des organisations sportives et respecter les fondements de la démocratie et l'équité dans la gouvernance. Il y a lieu de rappeler que tous les sports qui se pratiquent dans le pays, y compris les sports de glisse, abritent des compétences dévouées, honnêtes et sérieuses qui nécessitent le soutien et l'appui des décideurs et d'opérateurs économiques pour assurer la floraison des jeunes dans les diverses branches du sport national. Il est insensé et nocif que des personnes qui ont échoué dans plusieurs domaines atterrissent dans le sport pour se faire une virginité, alors qu'ils ne font que souiller le sport qui doit être une pratique noble et saine!

Ouahbi : « Un pas positif » vers la consolidation de l'Etat des droits de l'Homme



Le ministre de la Justice, Abdellatif Ouahbi, a affirmé mardi à Rabat que la décision du Maroc de voter en faveur de la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU relative au moratoire sur la peine de mort représente "un pas positif" vers la consolidation de l'Etat des droits de l'Homme.

"Le Maroc a pris la décision de soutenir la résolution relative à l'application d'un moratoire sur la peine capitale après s'être toujours abstenu dans le passé d'apporter son appui à ce texte", a précisé M. Ouahbi dans sa réponse à une question orale, du groupe Authenticité et Modernité à la Chambre des Conseillers, sur

"les mesures entreprises pour limiter le recours à la peine de mort dans la réforme du Code pénal".Le ministre a ajouté que cette décision intervient dans le droit fil de l'engagement du Royaume à renforcer la protection du droit à la vie, conformément à la Constitution du Royaume. Dans le même contexte, il a rappelé que 88 individus sont condamnés à la peine capitale dans les prisons marocaines, dont une femme, précisant que depuis 2020, un total de 161 personnes ont été graciées et ont vu leur peine capitale commuée en une peine de réclusion à perpétuité ou de prison à une durée déterminée.

